

Règles de conduite et mesures de sécurité

Absences de l'école et du service de garde 	<u>Le parent doit signaler l'absence de son enfant le plus tôt possible :</u> - En <u>appelant</u> à l'école au (819) 373-5155, <u>poste 2</u>. Un message peut être laissé sur la boîte vocale, en précisant les motifs de l'absence, ou en <u>utilisant le Portail Parents</u>. <u>Si votre enfant fréquente le service de garde :</u> - Le parent doit également en informer le service de garde en <u>appelant au (819) 374-0112, poste 1</u>. <u>Si votre enfant s'absente pour des vacances pendant les jours de classe :</u> - Veuillez informer par écrit la direction ainsi que l'enseignant, les travaux manqués seront remis à son retour et devront être complétés à la maison. En cas <u>d'absences ou retards jugés anormaux ou trop nombreux</u>, un signalement pourra être fait à la DPJ, conformément à l'article 18 de la Loi sur l'instruction publique.
Arrivées sur la cour 	<u>Le matin</u>, les élèves peuvent arriver sur la cour dès 7 h 43, heure à laquelle débute la surveillance. L'entrée dans l'école se fait à 7 h 53. <u>Le midi</u>, les élèves qui dînent à la maison peuvent revenir sur la cour à partir de 12 h 35, moment où la surveillance reprend. L'entrée dans l'école a lieu à 12 h 39.
Retard 	<u>Tout retard de l'élève doit être motivé par les parents :</u> - En <u>appelant</u> à l'école au (819) 373-5155, <u>poste 2</u>, ou en utilisant le <u>Portail Parents</u>. <u>À son arrivée :</u> - Votre enfant doit <u>se présenter au secrétariat accompagné de son parent</u>, en passant par la porte avant de l'édifice.
Départ avant la fin des cours 	<u>Pour tout départ avant la fin des cours, le parent doit :</u> - Contacter le secrétariat ainsi que le service garde (si applicable) ; - Informers l'enseignant par écrit ou par la plateforme de communication de l'enseignant ; - L'enfant sera appelé pour vous rejoindre au secrétariat dès votre arrivée.
Stationnement 	<u>Stationnement à l'édifice Le P'tit Bonheur :</u> Les parents qui reconduisent leur enfant doivent stationner leur véhicule soit au <u>débarcadère des autobus</u>, en respectant l'horaire affiché, soit <u>dans la rue</u>. Les <u>stationnements avant et arrière</u> sont <u>réservés au personnel de l'école</u> ou aux visiteurs pour la journée.
Bicyclette 	Les élèves arrivant à bicyclette doivent, dès leur arrivée sur la cour d'école, <u>circuler à côté de leur vélo</u> et le <u>placer à l'endroit prévu à cet effet</u>. Par mesure de sécurité, <u>seules les bicyclettes sont autorisées</u> sur les terrains de l'école. Note : L'école ne peut en aucun cas être tenue responsable des bris ou vols de bicyclettes.
La cour d'école 	La cour d'école (y compris les jeux d'eau) est <u>réservée aux élèves, aux enseignants et aux éducateurs</u> responsables de la sécurité des élèves. La présence des parents pourrait créer des situations inconfortables, c'est pourquoi nous vous demandons de <u>ne pas circuler sur le terrain de l'école durant les heures scolaires</u>. De plus, les élèves qui <u>ne fréquentent pas le service de garde</u> doivent <u>retourner à leur domicile</u> pendant l'heure du dîner et à la fin des cours, car <u>aucune surveillance n'est assurée</u> par les enseignants et éducateurs.

Circulation dans l'école 	<u>Élèves de l'école :</u> Les élèves doivent entrer et sortir de l'école ou du service de garde calmement, en marchant l'un derrière l'autre et en circulant toujours à droite. <u>Parents :</u> ▪ Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les parents doivent <u>se présenter au secrétariat à leur arrivée</u> afin d'obtenir l'autorisation de circuler dans l'école. ▪ Si vous accompagnez votre enfant, il devra se rendre seul en classe après être passé par le secrétariat, afin de favoriser son autonomie. ▪ Lors de la récupération de votre <u>enfant au service de garde</u>, vous devez l'attendre à l'endroit prévu à cet effet, car la circulation des parents en dehors du local du service de garde n'est pas permise.
Tenue vestimentaire 	<u>L'enfant doit toujours :</u> ▪ Porter des vêtements propres et adaptés à la saison ainsi qu'au milieu scolaire; ▪ Avoir deux paires de souliers à l'école, l'une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur. <u>Vêtements interdits :</u> ▪ Vêtements trop courts ou affichant des symboles violents, les gilets décolletés, les hauts laissant voir le ventre « bedaines », tout autre vêtement jugé inapproprié ainsi que les sandales de plage « gougounes ». <u>Éducation physique :</u> ▪ Les élèves doivent porter des shorts ou des pantalons de survêtement, un t-shirt et des espadrilles (il est préférable d'éviter les souliers de type « skate »). Note : L'école n'est pas responsable des vêtements perdus ou volés. Il est recommandé <u>d'inscrire le nom de votre enfant à l'intérieur de ses vêtements.</u>
Soin du matériel scolaire 	<u>Matériel scolaire</u> ▪ Le matériel doit être transporté dans un sac d'école afin d'éviter qu'il ne soit endommagé. ▪ Tous les livres empruntés à la bibliothèque doivent être remis à temps. L'élève en est responsable. ▪ Le matériel mis à la disposition des élèves doit être utilisé de façon adéquate. <u>Conséquence en cas de non-respect :</u> L'élève devra nettoyer, réparer ou rembourser tout matériel perdu ou endommagé.
Fouille d'un élève et d'une case 	La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels s'ils ont des raisons valables de croire que l'élève possède un article interdit par le code de vie ou la loi. Cette fouille doit toujours être respectueuse et appropriée en fonction des circonstances et de la nature du manquement. De plus, étant donné que les cases sont la propriété de l'école, elles peuvent être ouvertes à tout moment, même en l'absence de l'élève, si un motif raisonnable justifie cette démarche.
Objets de la maison 	<u>Objets permis uniquement à l'arrivée sur la cour d'école et pendant les récréations :</u> ▪ Cordes à danser, billes, élastiques, craies, balles de tennis, ballons, yo-yo, gants de baseball et lunettes protectrices de mini-hockey. <u>Objets interdits :</u> ▪ Tout objet pouvant inciter à la violence, iPod, appareils et jeux électroniques, cellulaires, patins à roues alignées, planches à roulettes, cartes de jeux, ainsi que tout autre jouet provenant de la maison (sauf autorisation spéciale), ainsi que l'argent de poche. Note : L'école n'est pas responsable des objets perdus ou endommagés. Il est recommandé <u>d'inscrire le nom de votre enfant sur les objets apportés de la maison.</u> <u>Conséquence en cas de non-respect :</u> L'objet sera confisqué et rendu plus tard, ou récupéré par un parent si nécessaire.

Collations 	<u>Collations permises :</u> Glucides : Fruits frais (en quartier, en morceaux, en tranches; pelés ou en salade), légumes frais (ils peuvent être accompagnés d'une trempette), craquelins de blé, galettes de riz, galettes de maïs soufflé, pain fajitas, granola sans noix et barres tendres (sans chocolat et/ou bonbons). Protéines : Houmous, fromage (en tranche, en bâtonnets, en cubes; en grains, à effiloquer), fromage cottage, yogourt grec, yogourt à boire (refermable), tartinade de tofu; œufs, graines de citrouille, sésame, tournesol, lin... (aucune noix), pois chiches grillés, soya rôti, beurre de soya ou de tournesol, fèves d'edamame et boisson de soya. <u>Collations interdites :</u> Noix (arachides, amandes, etc.) ne sont <u>pas permises</u> à l'école pour cause d'allergies alimentaires, muffins (les muffins peuvent être envoyés dans la boîte à diner comme dessert ou collation du soir au service de garde s'il y a lieu.), barres tendres (avec chocolat et/ou bonbons), breuvages (le jus et le lait seront acceptés pour le diner seulement.), fruits confits, biscuits sucrés ou salés, rouleaux aux fruits, raisins secs, la gomme, les friandises, les boissons gazeuses et les croustilles.
Maladie ou accident 	<u>En cas d'accident ou de malaise :</u> ▪ L'élève doit avertir un adulte, être accompagné au secrétariat pour recevoir les premiers soins, et la secrétaire contactera les parents si nécessaire. <u>En cas de blessure grave ou d'accident:</u> ▪ La direction ou son représentant prendra les mesures nécessaires pour assurer les soins médicaux, décidera si un transport en ambulance est requis (aux frais des parents), contactera le répondant de l'enfant et s'assurera qu'un adulte responsable accompagne l'élève à l'hôpital jusqu'à son arrivée. <u>Si votre enfant doit prendre un médicament prescrit à l'école :</u> ▪ Vous devez remplir le formulaire disponible au secrétariat et fournir la prescription, conformément à la loi, sachant que le personnel scolaire n'est pas autorisé à administrer des médicaments non prescrits.
Évacuation d'urgence 	<u>En cas d'évacuation :</u> ▪ Dès le déclenchement de l'alarme, les élèves doivent rester dans leur classe ou leur local et attendre les consignes, sans apporter d'objet, tandis que les responsables des corridors vérifient la sécurité des trajets avant l'évacuation; si nécessaire, l'enseignant les accompagnera vers les lieux de rassemblement désignés : la salle communautaire des Loisirs des Vieilles-Forges pour les édifices Maurice-Poulin et St-Michel, et l'édifice Marguerite-D'Youville pour l'édifice Le P'tit-Bonheur.
Pourquoi un code de vie ? 	L'École intégrée des Forges accueille des élèves du préscolaire 4 ans au 3e cycle du primaire dans un milieu de vie favorisant l'harmonie et le respect au quotidien. Les règles et consignes visent à développer le respect, l'autonomie et la persévérance – les valeurs de notre école – en misant sur la collaboration des parents et la cohérence des interventions de l'équipe-école. Un encadrement clair et bienveillant permet à chacun de s'épanouir, de trouver sa place et de prendre plaisir à apprendre. Nous reconnaissons le droit à l'erreur, à condition que des efforts soient mis à la « réparer » ou à améliorer son comportement. C'est pourquoi nous avons choisi un système disciplinaire éducatif. Le code de vie s'applique aux élèves, aux membres du personnel et aux visiteurs. « Rappelons-nous que les enfants apprennent principalement par l'exemple des adultes qui les entourent. »